

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D060

### Acquisition d'un broyeur de branches

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscriptions des crédits au budget primitif 2023 de la commune,

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur de branche, afin de faciliter le travail des agents des espaces verts,

### **DECIDE**

**Article n°1 :** L'entreprise GMB72 dont le siège social est situé, Saint-Vincent-du-Lorouër - Route de la chartre sur le Loir, est retenue pour la fourniture d'un broyeur de branche, modèle BK 1500-AA-B.

**Article n° 2 :** Le montant de cet investissement s'élève à 3 499.00€hors taxes, soit 4 198.80€ toutes taxes comprises.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 01/12/2023  
Le Maire,  
Monique TROTIN

